



N° 147
7 janvier 2004
Bimensuel

Dans ce numéro



Nicolas Imhof, nouveau chef du Service de l'éducation physique et du sport.

Réorganisation en trois étapes du Service des forêts, de la faune et de la nature, entre 2004 et 2008.

2

3



Encouragement à la préretraite reconduit en 2004.

3



25 postes vacants.

6



La nouvelle Constitution vaudoise est désormais disponible sous forme de brochure.

Festive cérémonie d'assermentation des nouveaux policiers du canton.

9



Les décisions de la quinzaine

10



La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) a animé le Noël du DIRE.

12

Jacqueline Maurer, présidente du Conseil d'Etat



ANNIKA GEL

Pour la deuxième fois depuis son entrée au Conseil d'Etat en 1997, la conseillère Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, accède à la présidence du Conseil d'Etat. Elle en a reçu «les clefs» des mains de Jean-Claude Mermoud, président en 2003, tandis qu'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la jeunesse et de l'instruction, a été élue vice-présidente. Un duo féminin tout à fait exceptionnel dans les annales de l'exécutif vaudois. Et à ceux qui polémiquaient sur son état de santé, Jacqueline Maurer-Mayor a répondu qu'elle se portait parfaitement bien et était résolue à remplir son mandat jusqu'à son terme. Voir plus...

Interview pp 4-5

François Marthaler reprend le Département des infrastructures

Le Conseil d'Etat a remanié la composition des départements à l'occasion du remplacement de Philippe Biéler par François Marthaler. Ce dernier reprend le Département des infrastructures, les autres conseillers d'Etat gardant leur département actuel. Le Service de l'aménagement du territoire passe du Département des infrastructures (DINF) au Département de la sécurité et de l'environnement (DSE). La cellule dédiée au développement durable au DSE sera renforcée et transférée au DINF, qui reçoit également du Département des institutions et relations extérieures (DIRE) la planification et la stratégie informatiques. Deux transferts particulièrement opportuns, puisque François Marthaler dispose de compétences éprouvées en matière de développement durable et marque un vif intérêt pour l'informatique.

Le Conseil d'Etat a pris ses décisions après une discussion approfondie, prenant

en compte l'ensemble des données techniques et politiques en présence. En attribuant à François Marthaler le département dirigé actuellement par Philippe Biéler, il a voulu privilégier la continuité, en tenant compte notamment du fait que trois conseillers d'Etat, élus en avril 2002, sont depuis moins de deux ans à la tête de leur département. Ce choix s'est également imposé dans la perspective de changements importants qui interviendront en 2006 ou en 2007 pour la mise en place du futur département chargé des affaires présidentielles prévues par la nouvelle Constitution.

A l'occasion de l'arrivée de François Marthaler au gouvernement, le Conseil d'Etat a toutefois procédé à quelques remaniements dans la composition des départements, afin de répartir de manière aussi équilibrée que possible les dossiers qui s'annoncent comme les plus lourds pour ces prochaines années.



A vendre: Renault Mégane, 2l., blanche, année 1997, parfait état, 120'000km. Prix: 7000 francs. Tél.: 079 705 29 81 ou 021 882 20 87 (répondeur).

Recherche: cavalier (ère) fidèle pour une gentille jument pour ballades 2 fois par semaine; 250frs par mois. A Cugy, Vaud. Téléphone: 079 648 55 60.

A céder: pour collectionneur, 2 pigeons d'ornement, capucins hollandais, 1 noir, 1 jaune, tous deux mâles, nés en 2003. Tél.: 021 616 78 59.

A louer: dans cave voûtée (centre ville), environnement propice à la conservation du vin, casiers à bouteilles (capacité env. 200 bouteilles). 130 francs par an. S'adresser au SIL, tél. : 021 316 74 74.

A louer: au chemin des Fauvettes à Essertes, grand appartement 3 pièces hall, 2e étage PPE, beaucoup cachet attique. (105m²). Libre dès le 1er mars 2004. Daniel Rosset, 1077 Servion, tél.: 079-310 6485, visite virtuelle: <http://www.lyreservion.ch/maison/>

Suppression de 300 postes: de sérieux défauts

J'ai lu avec inquiétude dans *La Gazette* du 10 décembre que M. François Marthaler semble approuver par avance la méthode choisie par le Conseil d'Etat pour réduire le personnel de l'Administration cantonale.

Mon opinion personnelle de responsable ressources humaines, est que – en tout cas dans la version du projet que j'ai pu con-

sulter – la démarche du Conseil d'Etat pour stabiliser les effectifs, supprimer 300 postes et faire des économies sur le personnel auxiliaire ou facturé par des tiers est une usine à gaz qui possède de sérieux défauts:

- en l'absence d'un système informatique performant, mise en place d'un système de contrôle statistique très lourd impliquant une augmentation importante du volume de travail administratif;
- coupes linéaires, donc non ciblées;
- décisions arbitraires, prises dans l'urgence à un niveau inadapté;
- procédures de repourvue de postes alourdies et allongées.

De plus, comme la motion Mouquin dont il s'inspire, ce projet part du faux postulat selon lequel les membres du personnel administratif de l'Etat sont moins utiles que les enseignants ou que le personnel soignant. On n'est pas loin de l'image populaire qui assimile les fonctionnaires à des ronds-de-cuir.

Il y a plus de dix ans que je travaille pour l'Etat de Vaud et je constate que, avec l'aval de nos magistrats et de nos députés, les procédures dans le domaine des ressources humaines sont toujours plus lourdes, tatillonnes et centralisées, que les contrôles se multiplient et que le travail administratif augmente inutilement. La Loi sur le personnel n'a rien changé, au contraire.

Il est toujours plus facile de rajouter des contrôles et des procédures que de les supprimer. Pourtant, si l'Etat de Vaud veut faire des économies, il devrait, comme le

suggère M. Laurent Rebeaud dans son éditorial, simplifier et raccourcir les procédures et déléguer les compétences sans multiplier parallèlement les contrôles de détail. La confiance coûte moins cher que la méfiance. La voie choisie par le Conseil d'Etat pour faire des économies budgétaires va hélas à contresens.

Christian de Trey

Supprimez La Gazette!

En ces temps d'économies, il me semble essentiel de faire des propositions allant dans ce sens. Le journal *La Gazette* paraissant 2 fois par mois se trouve régulièrement dans les cases personnelles des enseignants et tout aussi régulièrement, quelque instants plus tard, dans la caisse à papier.

Les places vacantes sont publiées dans la FAO et les articles peuvent être lus dans divers journaux. Véritablement, il n'y aurait de quoi économiser – papier et argent – sans préteriter qui que ce soit; ce qui n'est certes pas à dédaigner! Je rêve d'une meilleure affectation de cette somme quelle que soit d'ailleurs son importance.

Martine Thonney

(réd.) Chaque collaborateur de l'administration cantonale a le droit de recevoir un exemplaire de *La Gazette* gratuitement sur son lieu de travail. En cas de non intérêt, tout abonnement est résilié sur simple demande. Pour ce faire, les enseignants peuvent s'adresser à leur direction qui réduira le nombre d'exemplaires reçus par l'établissement.

Nomination du nouveau chef du Service de l'éducation physique et du sport

Le Conseil d'Etat a engagé Nicolas Imhof en qualité de chef du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), en remplacement de Raymond Bron, parti à la retraite le 30 septembre 2003. Licencié en sciences politiques, actuellement adjoint au secrétariat général du Département des finances et responsable de rédaction au mensuel *Nouvelle Revue*, Nicolas Imhof prendra ses fonctions progressivement, dès le 1^{er} février 2004, Jean Aellen continuant d'assurer l'interim entretemps.

Durant 5 ans secrétaire général du Parti radical démocratique vaudois, Nicolas Imhof, né en 1965, est un passionné de sport. Il a été journaliste sportif, responsable



de rédaction de *Ski Romand* et chef de presse du Tournoi international de la Riviera de tennis de table et de la BCV Volley Cup de Montreux entre 1993 et 1996. La TSR lui a décerné en 1984 le 1^{er} prix de l'Anneau d'Or, qui récompense le meilleur jeune commentateur sportif.

Promouvoir le sport en tant que valeur éducative et intégrative, soutenir le sport associatif, contribuer au rayonnement du canton de Vaud en promouvant l'implantation de nouvelles fédérations sportives internationales, et développer les relations avec le CIO en collaboration avec la Confédération et la commune de Lausanne, seront ses principales missions.



Encouragement à la retraite anticipée reconduit en 2004

Le Conseil d'Etat a reconduit le programme d'encouragement à la retraite anticipée pour l'année 2004. Introduit en 1995, ce programme s'adresse aux collaborateurs qui travaillent depuis 5 ans au moins à l'Administration vaudoise et qui, entre 62 et 65 ans, n'atteignent pas les 35 années nécessaires de cotisation à la caisse de pensions pour obtenir une retraite maximale. L'Etat propose dans ce cas une rente complé-

mentaire jusqu'à 65 ans révolus, qui s'ajoute au «pont AVS» prévu par la loi sur la Caisse de pensions. En 2004, le Gouvernement a décidé de plafonner ce complément à 1500 francs par mois pour un taux d'activité de 100%.

Concrètement, il faut être né entre le 1^{er} avril 1939 et le 31 mars 1943, et démissionner au plus tard le 31 décembre 2004 pour accéder à ce programme. Outre offrir une retraite anticipée attractive à ceux qui le

souhaitent, l'opération vise à favoriser l'embauche des jeunes. Le remplacement d'un collaborateur en fin de carrière par une personne moins expérimentée permet en principe d'encourager financièrement celui ou celle qui libère son poste. Si la neutralité des coûts a pu être maintenue jusqu'ici, le Conseil d'Etat observera les conséquences financières de l'exercice à venir et étudiera l'opportunité de renouveler le programme.



Un nouveau site web pour la Caisse de pension

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a procédé à une refonte totale de son site web. Vous pouvez dès maintenant consulter ce nouvel outil qui vous fournira toutes les informations pratiques dont vous avez besoin en tant qu'assuré ou pensionné, et qui vous tiendra au courant de l'actualité de la Caisse.

Simple et convivial à l'usage, le nouveau site propose également une lettre d'information par courrier électronique, à laquelle vous pouvez vous inscrire pour être tenu au courant des dernières mises à jour.

Pour visiter le site web de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, rendez vous dès aujourd'hui à l'adresse:

<http://www.cpev.ch>.

Nouvelles adresses mail: économie, logement, tourisme, apprentis et écoles en santé

Trois nouvelles adresses e-mail ont fait leur apparition sur le web. En raison de la création du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) au 1^{er} janvier 2004, l'ancienne adresse e-mail info.st@vd.ch sera modifiée en info.selt@vd.ch tandis que info.slog@vd.ch deviendra info.logement@vd.ch. Le courrier adressé aux anciennes adresses sera automatiquement redirigé vers les nouvelles adresses jusqu'à fin mars 2004.

Dans le cadre de l'ouverture du nouveau site de l'Office des écoles en

santé (ODES), une nouvelle adresse de messagerie a vu le jour: info.odes@vd.ch.

Tandis que la cellule de coordination des apprentis, dirigée par Pascal Savary (SPEV), répond dorénavant à sa nouvelle adresse info.apprenti-e@vd.ch. L'ancienne adresse (apprenti.es@spev.vd.ch) restera accessible jusqu'à fin juin 2004.

Les deux listes d'adresses e-mail des services, classées par organisation ou par prestation peuvent être consultées et téléchargées depuis le site de l'Etat de Vaud, www.vd.ch.

Développement durable et web

Depuis quelques années, l'Etat de Vaud se profile dans le cadre du développement durable. Avec l'arrivée de François Marthaler à la tête du Département des infrastructures, l'action en faveur du développement durable sera renforcée. Ce site présente les objectifs de la démarche et les actions menées dans certains services. Une place de choix est donnée au développement durable dans notre vie quotidienne, à la maison, au travail, dans nos déplacements, avec nos enfants et dans nos achats. www.vd.ch/durable/index.html



Réorganisation au Service de la faune et de la nature

Améliorer et uniformiser la collaboration entre les quatre domaines d'activités du service (forêts, faune, pêche et nature), mieux répondre aux attentes des partenaires, s'adapter aux modifications des politiques forestières et de protection de la nature, ainsi qu'au redécoupage des districts qui découlera de la nouvelle Constitution vaudoise, voilà les quatre objectifs de la nouvelle organisation du Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN).

Décidée par le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud au cours de l'été 2003, la mise en place de cette nouvelle organisation se réalisera en trois étapes et devra respecter l'enveloppe budgétaire accordée au service par le biais de la planification financière de la législature en cours.

La première étape, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2004, prévoit la mise en place de 4 régions. Leur rôle sera d'organiser la coordination transversale entre agents de terrain, afin de mieux valoriser leurs compétences et de garantir un service de proximité de qualité.

Places de travail pas menacées.

Au cours de la deuxième étape (2006-2007), les changements liés à la politique de conservation de la nature (projet *La Nature demain*) et à la nouvelle politique forestière (projet *Polfor VD*) seront progressivement intégrés à l'organisation du service. Ces politiques novatrices feront l'objet d'une décision du Conseil d'Etat en 2004 déjà. Il est à noter que le canton de Vaud entend notamment réformer les structures administratives et de gestion des territoires confiés aux gardes forestiers, soit les triages. Comme la taille de ces derniers est déjà importante en comparaison avec les autres cantons, cette réforme n'aura, en principe, pas de conséquences sur leur nombre.

Lors de la troisième et dernière étape (dès 2008), le nombre définitif de régions du SFFN sera arrêté et le découpage territorial du SFFN harmonisé avec le redécoupage des districts découlant de la nouvelle Constitution. Le degré de gestion des affaires régionales, dans tous les domaines d'activités du service, sera accru. – com.

Jacqueline Maurer, sereine face à la charge

La cheffe du Département de l'économie s'est organisée pour faire face au travail supplémentaire qui lui échoit en tant que présidente du Conseil d'Etat en 2004. Plusieurs projets liés notamment à la mise en oeuvre de la Constitution nécessiteront peut-être qu'elle «mette de l'huile dans les rouages». Interview.



Vous retrouvez un siège présidentiel quitté il y a seulement 3 ans. Ce tournus rapide donne presque un avant-goût de ce que sera la présidence sur 5 ans prévue par la Constitution. Envisagez-vous votre nouvelle fonction pour 2004 comme si elle devait durer 5 ans ?

La situation est différente car le département présidentiel n'est pas encore constitué, mais une évolution est d'ores et déjà perceptible. Je constate que le président doit s'impliquer davantage dans le fonctionnement du collège et dans les dossiers importants. Mon mandat ne se limite donc pas uniquement à préparer et à présider les séances du Conseil d'Etat. Nous préparons le changement et devons par exemple nous interroger pour savoir si les grands services transversaux tels que le SAGEFI ou le SPEV doivent faire partie du département présidentiel, compte tenu du risque de surcharge pour son titulaire.

Vous serez forcément moins disponible pour votre département en 2004. Votre expérience de la présidence en 2000 vous a-t-elle fait gagner du temps dans l'organisation à mettre en place pour faire face à vos nouvelles obligations ?

Pour un chef de département, la présidence du Conseil d'Etat représente environ 1/3 de travail supplémentaire. Le séminaire d'état-major que nous avons tenu au Département de l'économie pour nous y préparer s'est servi de l'expérience de 2000. Toutes les délégations de compétence ont été envisagées pour me décharger. Nous avons cependant veillé à ce que les séances départementales gardent le même rythme.

Mon agenda très strict me rendra par contre moins disponible pour les conversations entre deux portes qui, en temps normal, permettent de régler beaucoup de petites questions.

En 2000, le début de votre présidence a été marqué par la signature de l'accord avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) sur ce qui allait devenir la nouvelle loi sur le personnel. Quel bilan tirez-vous maintenant que cette loi est entrée en vigueur depuis une année ?

L'impression est positive. Les délégations de compétence aux chefs de service fonctionnent bien et aucune difficulté importante n'est remontée jusqu'au Conseil d'Etat. Mais il est peut-être un peu tôt pour tirer un véritable bilan. Le gouvernement négocie encore avec les syndicats sur certains points des règlements d'application de la nouvelle loi. On ne peut pas exclure qu'une révision partielle de la loi sur un point ou l'autre apparaisse nécessaire une fois qu'on aura davantage de recul. L'élaboration de cette loi avait généré de nombreuses attentes, mais surtout beaucoup de craintes, relatives à la suppression du statut notamment. Je ne crois pas qu'on puisse dire

«L'élaboration de la loi sur le personnel avait généré beaucoup de craintes. Je ne crois pas qu'on puisse dire aujourd'hui que les objets de ces craintes se sont réalisés»

aujourd'hui que les objets de ces craintes se sont réalisés. La déception est plutôt liée à la situation financière qui a amené à la renonciation, pour 2004, aux primes et aux indexations de salaire prévues par la nouvelle loi.

L'application de la loi sur le personnel donne lieu à l'élaboration d'une réglementation dirigée par le Département des finances (SPEV). Dans quelle mesure l'élaboration, encore en cours, de la réglementation liée à cette loi intéressera la présidente du gouvernement en 2004 ?

En fonction, la présidente n'est pas particulièrement concernée. Mais, avec Anne-Catherine Lyon et sous la présidence de Pascal Broulis, je suis membre, depuis 2002, de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines. A ce titre le dossier est particulièrement important pour moi.

Face à l'état des finances cantonales et au vu de la conjoncture, le Conseil d'Etat a pris différentes mesures. L'une d'elles prévoit la suppression de 300 postes dans l'administration. Quelle part la présidente va-t-elle prendre à sa mise en œuvre ?

Le Conseil d'Etat a arrêté les principes de cette décision en décembre 2003. La répartition des attributions de cette mesure aux départements n'est pas encore réglée. Elle implique chaque chef de département mais pas la présidente en tant que telle.

L'arrivée de François Marthaler au gouvernement a donné lieu à la décision de faire passer le Service de l'aménagement du territoire (SAT) au Département de la sécurité et de l'environnement. M. Marthaler s'est dit déçu de cette décision et les médias ont perçu cette modification de l'organigramme de l'Etat comme une augmentation de la tension gauche-droite au gouvernement. Vous

supplémentaire que lui vaut la présidence

attendez-vous à devoir gérer des ruptures de collégialité en 2004?

François Marthaler a expliqué pourquoi il était déçu. Il a aussi dit son contentement de voir la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) ainsi que l'unité chargée du développement durable arriver au Département des infrastructures dont il prend la tête. Je suis très heureuse qu'au sein du collège, un collègue s'intéresse à ces questions et soit qualifié pour cela. Je ne vois pas de durcissement entre la gauche et la droite sous ces changements. Nous avons longuement discuté au sein du Conseil d'Etat de ce qui pouvait se faire à l'arrivée d'un nouveau collègue. Différentes possibilités ont été envisagées, y compris des changements à la tête de plusieurs départements. Cette discussion a été tout à fait sereine et emprunte de respect mutuel. La décision s'est prise sans tension majeure. L'élaboration du nouveau plan directeur cantonal, liée au SAT, ne se fera pas sans François Marthaler qui sera membre de la délégation gouvernementale chargée du projet. Non, je ne crois vraiment pas qu'on va vers des ruptures de collégialité. Dans sa composition actuelle, le Conseil d'Etat discute beaucoup. La préparation du programme de législation a nécessité de longues heures de travail qui nous ont permis de mieux nous connaître. Nous en retirons aujourd'hui le bénéfice. Le travail en collège est facilité par cette expérience. Des arbitrages sont trouvés entre nous et on a pu le vérifier lors de la discussion sur le budget 2004. Celui-ci a été soutenu de manière très collégiale devant le Grand Conseil qui devait le voter pour la première fois à la majorité qualifiée! Le programme de législation touche à des thèmes très importants autour desquels chacun

a dû baisser sa garde et s'ouvrir. Le temps pris pour son élaboration a aussi été précieux pour le renforcement de la cohésion et de la dynamique du gouvernement.

Mais François Marthaler n'a pas participé à l'élaboration du programme de législation. Il n'a pas bénéficié de ce temps...

C'est vrai et il est possible qu'il faille en consacrer un peu. Mais le nouveau chef du DINF n'est déjà de loin pas un inconnu pour nous. Comme député, il a beaucoup «motionné», montrant par là ses centres d'intérêt. C'est un peu le rôle de la présidente de mettre de l'huile dans les rouages mais je n'ai

«Le découpage territorial me vaudra de conduire des discussions qui peuvent éventuellement se montrer tendues»

aucun souci concernant l'arrivée de François Marthaler: c'est quelqu'un d'ouvert et je suis sûre que Philippe Biéler l'a très bien préparé à son entrée au gouvernement.

Ces deux ou trois dernières années, plusieurs lourds dossiers pour le gouvernement ont surgi. Ils sont maintenant bouclés ou en voie de l'être. Peut-on s'attendre à des eaux plus calmes en 2004?

En ce qui concerne la BCV, la Commission d'enquête parlementaire va déposer son rapport en 2004. Il s'ensuivra un rapport du Conseil d'Etat puis un débat au Grand Conseil. J'ose espérer qu'après cela, la page sera tournée. Pour le reste, l'expérience nous apprend qu'on ne peut jamais être sûr de rien. Il y a tout de même un certain nombre de projets sensibles en vue, souvent liés à la mise en oeuvre de la Constitution. Je pense notamment à la création d'une Cour des comptes avec la question de l'avenir du Contrôle cantonal des finances, à la loi sur les collaborations et les fusions de communes, ou au découpage territorial...

Quels sont les dossiers pour lesquels la présidente aura un rôle important à jouer?

Je vois deux points culminants avec les votations sur le paquet fiscal fédéral pour lequel le Canton a demandé un référendum et sur l'initiative concernant les impôts sur les successions face à laquelle le Conseil d'Etat a préparé un contre-projet. Les enjeux sont importants, se chiffrant en dizaines ou centaines de millions de francs pour le canton. J'aurai à participer à ces campagnes au côté de mes collègues. Sinon, le découpage territorial me vaudra de conduire des discussions qui peuvent éventuellement se

montrer tendues en raison des enjeux politiques liés. Il faudra trouver un consensus. Il est cependant difficile de prévoir à l'avance quels seront les dossiers qui feront le plus intervenir la présidence: le diable se cache souvent dans le détail...

La présidence et la vice-présidence du gouvernement vaudois sont pour la première fois assurées par 2 femmes. Pensez-vous que cette conjonction aura une influence sur le travail du Conseil d'Etat?

Nous sommes toutes deux parfaitement intégrées dans le collège et il n'y a jamais de discussion qui oppose les hommes et les femmes en tant que tels au Conseil d'Etat. Cela dit, j'ai pu constater au cours de ma carrière politique que les femmes ont une manière à elles de pratiquer le mandat exécutif. Elles recherchent l'aboutissement

des projets bien avant la reconnaissance personnelle. Généralement engagées dans la vie associative et militante au départ, elles n'ont pas cette forme d'ego à laquelle les hommes sont souvent plus attachés. Alors oui, peut-être que cette conjonction aura de l'influence.



Vous êtes-vous compté des instants pour les loisirs en 2004?

Mes week-ends seront chargés en représentations. J'avais prononcé quelque 400 discours lors de ma présidence en 2000. Je compte en faire moins en 2004 et j'espère que mes collègues seront ouverts à partager les représentations. Celles-ci permettent au président du Conseil d'Etat de jouer un rôle important et agréable. Elles lui offrent notamment ses principales occasions de rencontrer la population et les personnes qui font la vie du canton. Mais l'exercice de gestion du temps n'est pas facile.

Propos recueillis par Joël Christin





Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Doyen-ne de la section 1: formations initiales auprès de la Haute école pédagogique VD 100%

Mission: conception, organisation, gestion et suivi d'une phase de formation initiale. Suivi des contenus didactiques et pédagogiques. Suivi des validations des modules et des certifications de phases. Collaboration à la gestion des activités de la section. Conduite de projets en lien avec les sections, les secteurs et les domaines de formation. Collaboration avec les formateurs et les partenaires extérieurs à la HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Séverin Bez, 021/316.92.85

Adresse: réf. 4561G, HEP-VD, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 13.01.04

Publié dans la FAO le 16.12.03

Adjoint-e B (Juriste départemental-e) pour le Secrétariat général 100%

Mission: gestion des dossiers juridiques du département: dossiers législatifs, dossiers de recours et avis de droit. (cl. 27-30).

Renseignements: M. Jean-Paul Jubin, 021/316.30.04

Adresse: réf. 4548G, Secrétariat général du DFJ, M. Jean-Paul Jubin, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.12.03

Employé-e principal-e d'administration pour l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud, Yverdon-les-Bains 80%

Mission: gestion administrative des étudiants à l'aide d'une base de données de dernière génération. Relations tant directes qu'écrites avec les étudiants. Suivi administratif des échanges internationaux d'étudiants. Gestion des notes (cl. 14-16).

Renseignements: M. Didier Gern, 024/423.22.03

Adresse: réf. 4571G, EIVD, M. Marc Pedroli, Rte de Cheseaux 1, CP – 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 23.12.03

Employé-e d'administration (comptabilité) auprès du Secrétariat général 100%

Mission: au sein du Bureau de la comptabilité départementale, saisie et contrôle de pièces comptables dans l'application «Procofiev», pour plusieurs services du département.

Renseignements: Mme Myriam Petitpierre, 021/316.30.14

Adresse: réf. 4575G, Secrétariat général du DFJ, M. Jean-Paul Jubin, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 06.01.04

Logopédiste (H/F) en milieu scolaire C, B ou A pour l'Etablissement scolaire de Préverenges (durée déterminée à 5 mois) 100%

Mission: assurer des bilans et des traitements logopédiques. Collaboration avec le corps enseignant. Participation aux synthèses de l'équipe. Collaboration avec différents spécialistes. Tenue et suivi des dossiers.

Renseignements: M. Amirouche Samah, 021/802.23.17

Adresse: réf. 4559G, M. Amirouche Samah, Service psychopédagogique scolaire, Annexe II du Château – 1028 Préverenges

Publié dans la FAO le 06.01.04

Logopédiste (H/F) en milieu scolaire A, B ou C pour les Etablissements scolaires Elisabeth de Portes à Borex et de Coppet (durée déterminée à 5 mois) 80%, ou deux postes: l'un à 50% et l'autre à 30%

Mission: assurer des bilans et des traitements logopédiques. Collaboration avec les partenaires de l'école et les familles. Travail en équipe pluridisciplinaire.

Renseignements: Mme Cicoira Da Costa, 022/960.87.51

Adresse: réf. 4517G, Service psychologique des écoles de Nyon et Prangins, M. Florio Togni, Prélaz 5, CP 2307 – 1260 Nyon

Publié dans la FAO le 06.01.04

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Chargé-e de recherche (Chargé-e d'évaluation) aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: l'évolution de la criminalité et celle de la population carcérale, ainsi que la prochaine entrée en vigueur du nouveau code pénal, rendent nécessaire une prise en charge individualisée des personnes en exécution de peine. Le/la chargé-e d'évaluation a pour mission d'assurer, de développer et de promouvoir un système d'évaluation auquel est soumis chaque détenu dès son entrée en détention aux Etablissements de la plaine de l'Orbe. Les évaluations et leur suivi permettent une meilleure connaissance du détenu et constituent une base indispensable à l'élaboration de plans d'exécution de peine individualisés (cl. 22-25).

Renseignements: M. Alfredo Galizia, 024/442.91.91

Adresse: réf. 4566G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

Collaborateur/trice technique B ou A pour le Service de l'environnement et de l'énergie 100%

Mission: appliquer la législation en matière de protection contre le bruit et celle relative au rayonnement non ionisant, en particulier par le suivi des dossiers de permis de construire et par des mesures dans les entreprises, les établissements publics et lors de manifestations.

Renseignements: M. Dimitri Magnin, 021/316.43.60

Adresse: réf. 4562G, Service de l'environnement et de l'énergie, M. Dimitri Magnin, Boveresses 155 – 1066 Epalinges

Délai de postulation: 14.01.04

Publié dans la FAO le 23.12.03

Educateur/trice A ou Assistant-e social-e A aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%, éventuellement 80%

Mission: assurer le suivi social des détenus au moyen d'entretiens individuels. Favoriser la qualité des relations entre la personne détenue et son environnement extérieur. Soutenir l'élaboration de projets de vie en vue de la future libération des personnes détenues.

Renseignements: M. Ugo Mora, 024/442.91.91

Adresse: réf. 4565G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

Surveillant-e chef-fe d'atelier (tournant-e au pénitencier) aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: remplacer les surveillants chefs d'ateliers du régime de responsabili-

sation du pénitencier et assurer le bon déroulement du service de leurs postes pendant leurs absences (cl. 17-19).

Renseignements: M. Didier Gauthey, 024/442.91.31

Adresse: réf. 4568G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

Surveillant-e spécialiste A aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: assurer la gestion du magasin et du vestiaire du pénitencier. Gérer le stock des produits du magasin, ainsi que les relations commerciales avec les fournisseurs. Assurer la vente des produits aux détenus de tous les régimes du pénitencier. Organiser, contrôler, classifier l'inventaire de tous les papiers, de toutes les valeurs et de tous les effets des détenus conservés au vestiaire (cl. 15-17).

Renseignements: M. Didier Gauthey, 024/442.91.31

Adresse: réf. 4569G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

Surveillant-e spécialiste A aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: intervenir en soutien au pénitencier, dans les fonctions touchant à la gestion de la réception, de la centrale, du magasin et du vestiaire. Assurer le remplacement des titulaires de ces postes lors de leurs absences. (cl. 15-17).

Renseignements: M. Didier Gauthey, 024/442.91.31

Adresse: réf. 4570G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

Concierge C ou Chauffeur/euse de poids lourds (Concierge (H/F) avec permis poids lourds) aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 70%

Mission: intervenir en soutien dans les secteurs des transports de l'établissement et de la conciergerie du bâtiment administratif. Assurer le remplacement du chauffeur PL et du concierge lors de leurs absences.

Renseignements: M. Gilbert Kissling, 024/442.91.91

Adresse: réf. 4567G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 23.12.03

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Adjoint-e C au Secrétariat général 80%

Mission: membre de l'état-major départemental et intégré-e à une équipe motivée et dynamique, vous aurez pour activités principales d'assister le Chef du département et le Secrétaire général, dans des tâches d'appui à la conduite administrative du département et d'aide à la gestion stratégique de certains dossiers spécifiques en relation avec le domaine institutionnel (cl. 24-28).

Renseignements: M. Nicolas Saillen, 021/316.45.30

Adresse: réf. 4557G, Secrétariat général du DIRE, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.12.03

Adjoint-e administratif/ive (Responsable des ressources humaines) pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, Dorigny 100%

Mission: avec l'appui de deux collaborateurs, vous veillez à l'application de la Loi sur le personnel (Lpers) et assurez le suivi administratif de tout le personnel de la Bibliothèque cantonale et universitaire (env. 150 personnes). Proche de la direction, vous aurez pour principales responsabilités de: piloter, pour la hiérarchie, les processus de recrutement, d'évaluation des prestations, de formation ou de transferts; tenir à jour l'ensemble des dossiers du personnel fixe et temporaire et fournir les tableaux de bord associés; assurer les formalités liées au suivi des rapports de travail; assister la hiérarchie dans les conflits liés à la communication interpersonnelle, et assurer le lien avec les organes extérieurs; piloter et mettre en oeuvre les projets RH (entretiens d'appréciation, description et classification des fonctions, nouvelle Lpers, etc) (cl. 23-26).

Renseignements: M. Nicolas Saillen, 021/316.45.30

Adresse: réf. 4556G, Secrétariat général du DIRE, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 11.12.03

Employé-e d'administration pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, Dorigny 50%

Mission: assister le responsable des ressources humaines dans toutes les tâches d'administration du personnel. (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Marie-Christine Belet, 021/692.48.70

Adresse: réf. 4563G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Marie-Christine Belet, Dorigny – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.12.03

DFIN Département des finances

Adjoint-e administratif/ive (Responsable du Centre d'appels téléphoniques/Call Center), Administration cantonale des impôts 100%

Mission: diriger, gérer et animer le Call Center (centre d'appels téléphoniques) de l'Administration cantonale des impôts, en assurant une application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton en matière de perception et de taxation. Veiller à créer et à maintenir des relations de qualité avec la clientèle et les autres interlocuteurs de service (cl. 23-26).

Renseignements: Mme Monique Grin, 021/316.25.28, du lundi au jeudi

Adresse: réf. 4572G, Administration cantonale des impôts, Mme Fabienne Marmillod, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.12.03

Secrétaire ou Employé-e d'administration pour le Registre foncier d'Aubonne-Rolle 50%

Mission: effectuer tous travaux administratifs d'un registre foncier, au sein d'une petite équipe.

Renseignements: Mme Sandra Linder, 021/316.95.90

Adresse: réf. 4550G, Service du Registre foncier, Mme Sandra Linder, Rue Trévelin 32 – 1170 Aubonne

Publié dans la FAO le 09.12.03

Employé-e principal-e d'administration au Centre d'appels téléphoniques (Call Center), Administration cantonale des impôts 60%, éventuellement adaptable à 50-80%

Mission: collaborer au bon fonctionnement du Centre d'appels téléphoniques (Call Center). Répondre aux demandes téléphoniques de la clientèle ou faire suivre ses appels. La tâche principale est la donnée de renseignements, l'octroi de délais, l'octroi de plans de recouvrement et l'acheminement des demandes complexes des clients au bon endroit. Appuyer le secteur Perception & Finances de l'Administration cantonale des impôts en exécutant des travaux de correspondance, de préparation d'écritures comptables et de saisie de données (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Monique Grin, 021/316.25.28, du lundi au jeudi

Adresse: réf. 4573G, Administration cantonale des impôts, Mme Fabienne Marmillod, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.12.03

Secrétaire H/F auprès du Contrôle cantonal des finances 100%

Mission: seconder l'assistante de direction dans les tâches administratives et statistiques nécessaires à la gestion du service et la remplacer lors de ses absences. S'occuper de la mise en page et de la distribution des rapports et effectuer tous travaux de secrétariat, sous la responsabilité de l'assistante de direction. Veiller au développement professionnel et à la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exécution des tâches (cl. 15-18).

Renseignements: M. Pierre-André Romanens, 021/316.19.73

Adresse: réf. 4574G, Département des finances, URH, M. Adrien de Steiger, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 06.01.04



OJV Ordre judiciaire vaudois

Educateur/trice A au Tribunal des mineurs. Engagement de durée déterminée (4-5 mois), avec possibilité de prolongation pour une durée indéterminée **100%**

Mission: évaluation et accompagnement sociaux et éducatifs de prévenus âgés de 7 à 18 ans sur mandat des président-e-s: en cours d'enquête (favoriser un meilleur encadrement des mineurs sur les plans scolaire, professionnel, familial et social, établir des objectifs et des plans d'action avec les justiciables et leurs familles, rechercher des institutions adaptées aux mineurs, entreprendre toutes démarches pour procéder aux placements, établir des bilans et soumettre une proposition de mesure éducative ou de sanction); après le jugement (prendre en charge des mandats de patronage ou d'assistance éducative et prendre toutes décisions découlant de l'art. 91 CP, assurer le contrôle et la surveillance des placements, préavis lors d'une demande de libération conditionnelle et organiser la sortie de l'institution, collaborer à l'établissement du budget et à la gestion du salaire, rédiger des rapports périodiques). Le cas échéant, collaboration à l'exécution des prestations en travail (cl. 18-20).

Renseignements: Mme E. Prélaz ou M. Christian Clerici, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4549G, Tribunal des mineurs, M. Christian Clerici, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.12.03

Employé-e d'administration à l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne **100%**

Mission: au sein d'un greffe d'un Juge d'instruction, tenue des dossiers, dactylographie de la correspondance et des décisions judiciaires, relations téléphoniques avec différents intervenants (cl. 10-12).

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Renseignements: M. Jean-Luc Morel, 021/315.19.11

Adresse: réf. 4551G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne, Ch. de Couvaloup 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.12.03

Secrétaire juriste (H/F) à l'Office du juge d'instruction cantonal **50%**

Mission: rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, participation aux audiences de juges, recherches juridiques, éventuellement gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Françoise Dessaux, 021/316.64.70

Adresse: réf. 4576G, M. le Juge d'instruction cantonal, Valentin 34 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 06.01.03

TA Tribunal administratif

(2 postes) Greffier/ère-substitut-e A, B, C ou D pour le Tribunal administratif **1 poste à 50% et 1 poste à 40 ou 50%**

Mission: collaborateur/trice personnel-le du juge, le/la greffier/ère substitut-e l'assiste en audience et rédige des arrêts. Il/elle instruit certaines affaires, par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts.

Renseignements: M. le Président du Tribunal administratif, 021/316.12.50

Adresse: réf. 4553G (40%) et 4554G (40 ou 50%), M. le Président du Tribunal administratif, Eugène-Rambert 15 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.12.03

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

**8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)**

Economie, politique, armée et Eglise

Huit personnalités vaudoises explorent leur relation au pouvoir

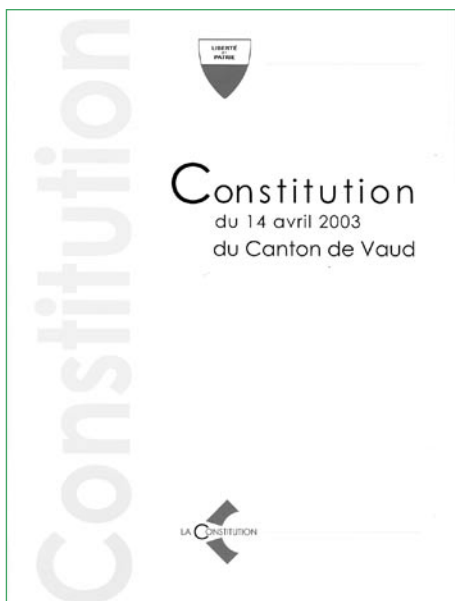
Le pouvoir corrompt: une fatalité? Le pouvoir est un service: une illusion? Deux thèmes parmi d'autres qu'exploreront huit personnalités vaudoises lors d'un cycle d'entretiens-débats organisé par le Cercle d'Etude FAREL lors de quatre soirées consacrées au pouvoir et aux valeurs dans différents secteurs du quotidien:

- **Claudine Amstein**, directrice de la Chambre Immobilière, et **Yvan Mudry**, ex-journaliste économique et auteur de l'étude *Adieu l'économie*, ouvriront les débats autour des relations entre le pouvoir et l'économie. Jeudi 22 janvier.
- **Jean Abt**, officier instructeur et commandant de corps AD, et **Anne-Catherine Menétrey**, psychologue engagée dans divers mouvements de solidarité, expliqueront les enjeux du pouvoir

dans l'armée. Jeudi 5 février.

- **Claude Ruey**, ancien conseiller d'Etat et membre du conseil national, et **Marianne Huguenin**, médecin et conseillère municipale, dissertent sur le tandem pouvoir et politique. Jeudi 19 février.
- **Isabelle Graesslé**, pasteur et modératrice, ainsi que **Mgr Bernard Genoud**, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, cloront le cycle sur le rôle du pouvoir dans l'Eglise. Jeudi 4 mars.

Jeudis 22 janvier, 5 février, 19 février et 4 mars, de 18h30 à 20h. Chapelle des Terreaux (en face de Métropole 2000), Lausanne. Entrée libre (offrande pour couvrir les frais d'organisation). Informations: 021 320 23 63 ou jhostettler@bluewin.ch.



La Constitution vient de sortir de presse. Les lois ne seront par ailleurs plus vendues

soignée, tout en restant modeste, et apporte des compléments différents des autres textes législatifs. La brochure est gratuite et a été tirée à 3000 exemplaires. En parallèle, la Chancellerie d'Etat annonce qu'elle renonce définitivement à la vente de lois à la pièce, qui seront remises gracieusement à ceux qui en feront la demande.

Outre le texte de la Constitution, la brochure comprend une table des matières et surtout, afin de faciliter le travail du lecteur, un index par mots-clés renvoyant aux articles concernés. Cet outil, déjà présent sur le site internet de la Constitution (www.dire.vd.ch/constitution) a démontré son efficacité en cas de recherche spécifique. Cette brochure a été remise fin décembre aux Constituants à titre de souvenir de l'événement civique auquel ils ont pris part

et pour leur permettre de suivre la mise en œuvre.

Par ailleurs, dans son programme de législation, le collège gouvernemental a précisé sa volonté de garantir l'efficacité par une simplification des processus administratifs. C'est dans ce cadre que s'inscrit la suppression de la vente des lois. En effet, depuis la mise sur internet de toutes les lois (Recueil systématique de la législation vaudoise, <http://www.rsv.vd.ch/>), la vente de ces dernières a chuté drastiquement jusqu'à n'en être plus rentable. La Chancellerie a donc estimé préférable de remettre une loi gracieusement à tout citoyen qui en ferait la demande.

Brochure de la nouvelle Constitution et lois disponibles au Bureau des légalisations, place du Château 6, Lausanne.

La Chancellerie d'Etat vient de procéder à l'impression officielle de la nouvelle Constitution, entrée en vigueur le 14 avril 2003. Cette édition a été particulièrement

Cérémonie de l'Assermentation 2003 et bicentenaire de la gendarmerie vaudoise



Napoléon, des gendarmes ainsi que des inspecteurs de la police de sûreté.

Dix femmes ont promis

Quelque 32 aspirants gendarmes, 5 aspirants de la police de sûreté et 20 policiers, issus d'autres corps de polices municipales et cantonales ont prêté serment devant les autorités du Pays de Vaud, représenté par le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE).

A noter que si le prestige de l'uniforme pourrait toujours présenter quelque attrait chez les hommes, les femmes n'y semblent guère sensibles, elles qui forment la majorité des nouveaux agents de la police de sûreté assermentés (4 sur 5), et dont le travail s'effectue en civil, tandis qu'elles ne sont que 5 dans la gendarmerie (sur 32) et une dans la police (sur 20).

Comm./AG



Parmi les nouveaux policiers assermentés, 5 agents de sûreté, qui ont vécu une cérémonie en fanfare et en costume avec notamment la parade des milices vaudoises composées de tambours, de sapeurs et de mousquetaires.



PHOTOS: ANNIKA GIL

En cette année 2003, la Police cantonale vaudoise célèbre le Bicentenaire de la gendarmerie. Pour clore les festivités de cette année importante, un faste particulier a été donné à la traditionnelle cérémonie de prestation de serment des nouveaux policiers vaudois, vendredi 19 décembre, sur la place du Château. La manifestation a été agrémentée d'un spectacle et d'un concert mis en musique par les fanfares des Polices cantonales genevoise, fribourgeoise, vaudoise et des milices vaudoises dont le costume date de 1820. La mise en scène, confiée à Gil Pidoux, incluait de nombreux enfants de policiers, un figurant jouant



Les décisions de la quinzaine

EtaCom, tâches scolaires: le Canton et la Commune de Lausanne signent une convention

Le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne ont décidé de signer une convention destinée à la mise en œuvre d'EtaCom dans le domaine de la gestion de la scolarité obligatoire à Lausanne. Par cette convention, l'Etat de Vaud confie à la commune de Lausanne pour exécution des prestations cantonales relatives à l'organisation et à l'administration des établissements scolaires. Cette convention entrera en vigueur le 1er janvier 2004.

Pour l'Etat : Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJ, 021 316 30 04. Pour la Commune de Lausanne : Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires de la ville de Lausanne, 021 315 64 11

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Mise en consultation de l'avant-projet de loi cantonale sur la juridiction constitutionnelle

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département des institutions et des relations extérieures à mettre en consultation un avant-projet de loi sur la juridiction constitutionnelle. Cet avant-projet a pour objet la mise en place de la première des institutions nouvelles prévues par la Constitution cantonale du 14 avril 2003. La Cour constitutionnelle, nouvelle section du Tribunal cantonal, sera compétente en matière de contrôle abstrait de la conformité des normes cantonales au droit supérieur, de résolution des conflits de compétences entre les autorités et de contentieux dans le domaine de l'exercice des droits politiques, y compris pour la validité des initiatives populaires (art. 80 et 136 Cst-VD). Délai de consultation: 31 janvier 2004.

Me Sabine Kulling, conseillère juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, sabine.kulling@sjic.vd.ch

Oui à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption

Le Conseil d'Etat répond favorablement à la consultation fédérale concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption et la modification de la législation fédérale qui en découle. Il se félicite en particulier que la corruption passive dans le secteur privé et la corruption passive d'agents publics étrangers soient réprimées pénalement. Il salue en outre le fait qu'en cas de corruption

active dans le secteur privé, la responsabilité de l'entreprise puisse être engagée indépendamment de la responsabilité des personnes physiques qui ont agi pour son compte.

Lionel Guignard, adjoint juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, lionel.guignard@sjic.vd.ch

Aide à la création artistique dans le canton

Sur préavis de la Commission cantonale des activités culturelles, le Conseil d'Etat a décidé de consacrer un montant de 79'000 francs en faveur de 17 des 30 projets ponctuels de création et d'animation artistiques qui lui ont été soumis durant le 4ème trimestre 2003 (3 bénéficiaires dans le domaine musical; 1 en matière de beaux-arts; 5 en littérature et 8 pour des projets polymorphes).

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40, brigitte.waridel@serac.vd.ch

Classification financière 2004 des communes

Le Conseil d'Etat a adopté la réponse à l'interpellation du député Philippe Martinet sur la classification financière des communes pour 2004. Il réfute toute manipulation des méthodes de calcul ou de barèmes utilisés pour l'élaboration de cette classification et confirme que les variations importantes observées découlent d'une application normale de la loi. Le Conseil d'Etat, conscient de ces impacts et ne minimisant pas l'ampleur des problèmes posés à certaines communes, a d'ores et déjà pris des mesures pour qu'une révision globale des systèmes péréquatifs soit menée rapidement, en vue d'en corriger les effets négatifs.

Denis Decosterd, Chef de projet EtaCom, SJIC, 079 312 74 89, criteres@urbanet.ch

Révision globale des systèmes péréquatifs Canton - communes

Le Conseil d'Etat, conscient que la situation financière des communes dépend pour une bonne part des mécanismes péréquatifs mis en place par le Canton, engage une réflexion sur les systèmes en vigueur. Cette réflexion cherche à coordonner tous les mécanismes dans une vision d'ensemble. Le Conseil d'Etat a pris acte d'un rapport du DIRE à ce sujet, et a chargé le DIRE de préparer un projet d'EMPL pour avril 2004.

Denis Decosterd, Chef de projet EtaCom, SJIC, 079 312 74 89, criteres@urbanet.ch

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Nouveau projet pour résoudre les besoins en locaux du CHARTEM

Le Centre Horizon d'Activités et de Relais Transition Ecole-Métiers (CHARTEM) nécessite un développement de ses infrastructures.

Le Conseil d'Etat a accepté la proposition de la commission de construction de loger le CHARTEM dans le bâtiment loué par l'Etat à l'Institut romand des sciences et pratiques de la santé et du social, ainsi que dans une nouvelle halle à construire. Pour rappel, un premier projet avait abouti à un décret adopté par le Grand Conseil en mars 2002, qui prévoyait un coût de 9,65 millions. Le projet, finalisé par les mandataires, s'élevait à 13,28 millions. La commission de construction l'a donc refusé et la perspective du développement du CHARTEM s'est orientée dans la direction aujourd'hui adoptée par le Conseil d'Etat.

Patrick Maibach, DFJ / SESSTI, ch. de Couva-loup 13, 1014 Lausanne, tél. 021 316 3405, e-mail patrick.maibach@dji.vd.ch

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) projet de regroupement

Sur la base d'un rapport établi par le DFJ, Le Conseil d'Etat a entamé une réflexion sur une nouvelle localisation de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL). L'ECAL connaît depuis quelques années un développement considérable et est devenue l'une des meilleures d'Europe dans ses domaines de formation HES. Actuellement répartie sur deux sites - Lausanne et Bussigny - elle souffre d'un manque important de surfaces et voit son fonctionnement entravé par sa double implantation.

Christian Pilloud, Chef du service des affaires universitaires, 021 316 35 00, christian.pilloud@dji.vd.ch

Gestion des droits de propriété intellectuelle à l'Université de Lausanne

En réponse à l'interpellation de la députée Sandrine Bavaud, le Conseil d'Etat souligne que l'Université dispose de moyens à la fois légaux et institutionnels pour s'assurer que les droits appliqués en matière de propriété intellectuelle respectent les dispositions internationales. L'UNIL abrite ainsi une commission permanente d'éthique de la recherche clinique, dont l'existence a été consacrée par l'adoption d'un règlement sur la recherche biomédicale par le Conseil d'Etat, le 20 mars 2003. L'Université de Lausanne applique scrupuleusement les textes législatifs en vigueur et n'a jamais fait l'objet d'une plainte en cette matière.

Henry Isler, Service des affaires universitaires, tél. 021 316 35 02, henry.isler@dji.vd.ch

DEC

Département de l'économie

Engagement du nouveau chef du Service de l'éducation physique et du sport

Le Conseil d'Etat a engagé Nicolas Imhof en qualité de chef du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), en remplacement de Raymond Bron, qui a fait valoir ses droits à la retraite dès le 30 septembre 2003. Titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de

Lausanne, actuellement adjoint au secrétariat général du Département des finances et responsable de rédaction au mensuel Nouvelle Revue, M. Imhof prendra ses fonctions progressivement dès le 1er février 2004. Jusqu'à son entrée en fonctions à plein temps, Jean Aellen continuera d'assurer l'intérim du SEPS.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 10 - Nicolas Imhof - 079 342 71 24
Photo à disposition au 021 316 60 10

Assemblées générales de la BCV: règles à l'égard de la presse audio-visuelle

A l'occasion de la limitation que la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a imposée à la presse audiovisuelle lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 février 2003, le député Jérôme Christen a déposé une interpellation, jugeant que cette attitude constituait une atteinte à la liberté de la presse. En réponse, le Conseil d'Etat remarque que ces restrictions avaient pour origine les plaintes d'actionnaires mécontents de la présence très importante de ces médias lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2002 et du cocktail qui l'a suivie. La BCV s'est dorénavant déterminée comme suit : maintien du point de presse avant l'assemblée générale avec possibilité de filmer et d'enregistrer, autorisation de filmer et d'enregistrer durant l'assemblée générale mais depuis un espace délimité, interdiction de filmer et d'enregistrer durant le cocktail après l'assemblée générale.

Lionel Eperon, secrétaire général adjoint, 021 316 60 14, lionel.eperon@sg-dec.vd.ch

Prolongation des subventions pour les bénéficiaires RMR de plus de 50 ans

Alors que les montants affectés aux emplois temporaires subventionnés destinés aux bénéficiaires RMR âgés de plus de 50 ans (ETS 50+) seront épuisés dans le courant de 2004, le Conseil d'Etat a autorisé le Service de l'emploi (SDE) à prélever 6 millions dans le Fonds cantonal de lutte contre le chômage, afin que cette mesure puisse être financée jusqu'au 1^{er} janvier 2006.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01, roger.piccand@sde.vd.ch

DINF

Département des infrastructures

Aménagement du territoire: des changements en 2004

Le Grand Conseil a adopté le 4 mars 2003 la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. La limitation à la légalité du pouvoir d'examen du Service de l'aménagement du territoire et du Département des infrastructures en ce qui concerne les plans d'affectation communaux et l'ouverture d'une voie de recours directement au Tribunal administratif constituent les principaux changements. Pour accompagner ces changements, le Conseil d'Etat adresse aux municipalités, aux profession-

nels et aux services de l'Etat concernés une brochure présentant succinctement les nouveautés.

Me Chantal Dupré, avocate, adjointe au Service de l'aménagement du territoire, tél. 021 316 74 31, chantal.dupre@sat.vd.ch

Raccordements de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire à grande vitesse

Le Conseil d'Etat demande à l'autorité fédérale d'accélérer la mise en œuvre du raccordement de la Suisse occidentale aux lignes ferroviaires à grande vitesse. Dans sa réponse à la consultation fédérale lancée sur le sujet, il souligne la priorité à donner à la ligne Lausanne - Dole - Dijon - Paris. Cet axe présente une importante réserve de capacité pour décharger les nœuds ferroviaires de Genève et de Bâle. Le Conseil d'Etat estime qu'en voulant concentrer encore davantage le trafic sur ces nœuds surchargés, les CFF choisissent la mauvaise voie.

Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70, vincent.krayenbuhl@st.vd.ch

Construire des bâtiments agricoles: qualité architecturale et intégration paysagère

La collection des guides pour l'aménagement en zone agricole, initiée au mois de mai dernier avec quatre brochures consacrées au cadre légal, s'enrichit d'un nouveau volume consacré au thème de l'intégration paysagère et à la qualité architecturale des nouveaux bâtiments ruraux. Le Département des infrastructures diffuse à ce sujet une brochure-conseils élaborée par la région wallonne. Cette brochure se veut une base de discussion commune pour les acteurs appelés à participer à un projet venant prendre place dans le territoire rural. La qualité est un sujet éminemment subjectif et c'est la force de cette publication que d'avoir réussi à décomposer les différents éléments pouvant participer à la réussite d'un projet, sous une forme accessible aux non-spécialistes.

Véronique Bovey, Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 24, veronique.bovey@sat.vd.ch

DFIN

Département des finances

Barèmes des impôts à la source inchangés pour 2004

Le Conseil d'Etat a arrêté comme chaque année le règlement concernant les barèmes des impôts à la source. Pour l'année fiscale 2004, le mode de calcul des tarifs ne subit pas de modification par rapport à 2003. La limite de revenu au-delà de laquelle les personnes concernées sont soumises à une imposition ordinaire, après imposition à la source est maintenue également. Enfin, le Conseil d'Etat a adapté le taux d'intérêt de retard dû sur les retenues à la source qui ne sont pas versées à temps. Ce taux est désormais identique à celui prévu dans la procédure de taxation ordinaire. Rappelons que l'impôt à la source s'applique

principalement aux personnes en possession de permis A ou B.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73, pierre.curchod@aci.vd.ch

Le plan statistique 2004 renforce le partenariat avec l'extérieur du canton

Le Conseil d'Etat a adopté le plan statistique cantonal 2004 qui recense l'ensemble des activités statistiques au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Ce plan met l'accent sur quatre axes principaux de travail: développer l'information statistique, améliorer la diffusion de cette information, renforcer le partenariat avec l'extérieur du canton, valoriser les recensements fédéraux et gérer le système d'information statistique cantonal.

Jean Campiche, chef du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, 021 316 20 40, jean.campiche@scris.vd.ch

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Comptabilité et analyse des EMS et des divisions C des hôpitaux

Le Conseil d'Etat a adopté une révision du règlement fixant les normes relatives à la comptabilité, au contrôle des comptes et à l'analyse des EMS et des Divisions C d'hôpitaux. Il entre en vigueur le 1er janvier 2004. Le règlement s'applique désormais aux Divisions C des hôpitaux. En outre, il intègre les dispositions de la comptabilité analytique conformément aux exigences de la LAMal. Enfin, il renforce le niveau de qualité des données à transmettre à l'Etat afin qu'elles soient mieux utilisables par les contrôleurs de gestion du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), qui répond de la juste affectation des régimes sociaux fédéraux et cantonaux.

Michel Surbeck, Chef du SASH, 021 316 51 44, michel.surbeck@sash.vd.ch

Rapport du Conseil d'Etat sur l'organisation du système de santé

Le Conseil d'Etat a publié un rapport de politique sanitaire qui fixe les grandes orientations dans le domaine de la santé pour la législature. Avec ce document, qui a été soumis à une large consultation à fin 2002, le Gouvernement dispose d'une vision globale et prospective de la santé, cohérente avec son programme de législature et compatible avec les révisions attendues de la LAMal. Il prévoit notamment de mettre en œuvre une nouvelle organisation hospitalière en concentrant les soins aigus spécialisés dans quatre centres hospitaliers. Le premier de ces centres, au service de la région Riviera-Chablais (VD et VS), verra le jour vers 2010. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil au printemps 2004.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41. Brochure de synthèse et texte du rapport (PDF) sur www.vd.ch.

Formations à la Fareas

Les élèves du service des formations de la Fareas ont reçu leurs diplômes le 18 décembre. Les participants du Noël du DIRE ont pu découvrir les talents de plusieurs d'entre eux.



Les requérants qui ont animé le Noël du DIRE par des danses éthiopiennes et kurdes.

La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) a organisé sa traditionnelle remise des diplômes aux élèves de son service des formations juste avant Noël. Chaque année, ce ne sont pas moins de 450 requérants d'asile qui ont la chance de suivre une formation dans des domaines aussi variés que le français, les mathématiques, la couture, l'informatique, la cuisine, le journalisme, la traduction ou encore les soins médicaux.

Pour quelques 800 autres requérants d'asile, des cours de français sont organisés dans les régions de la Fareas. Des modules de socialisation sont quant à eux fréquentés par plus de 300 personnes. Ces cours offrent une initiation à l'environnement socioculturel et politique de la Suisse en vue de faciliter l'adaptation des nouveaux venus à notre société.

Avec ces programmes, la Fareas a pour ambition de donner un sens au séjour des requérants d'asile en les maintenant dans une attitude active. Elle leur permet de mieux

s'armer pour trouver du travail ou rentrer au pays avec un projet de vie.

La Fareas vient d'ailleurs de décrocher un prix au concours Michel Baettig. Cette fondation récompense trois équipes particulièrement méritantes parmi une foule de concurrents venant de toute la Suisse et de France, de métiers divers et variés. Les lauréats sont primés à la lumière de l'harmonie qui règne au sein de leurs équipes et d'une réussite professionnelle particulièrement brillante.

Les collaborateurs du Département des institutions et relations extérieures (DIRE) ont d'ailleurs pu découvrir les talents des apprentis cuisiniers de la Fareas. Ces derniers ont en effet proposé un magnifique buffet à l'occasion du repas de fin d'années du département qui s'est tenu le 5 décembre dernier. De belles danses éthiopiennes et kurdes ont auparavant ouvert la voie au discours de Mukwaba Ewal (voir encadré). Une belle soirée sous le règne de la découverte.

Matthieu Bendel

Un exilé

*Je suis un exilé, une âme vagabonde,
toujours allant d'une extrémité à l'autre du pays des Helvètes.
Je pense à mon pays pendant que les jours passent.
Je sais les jours perdus de mon enfance.
Je souffre d'une absence.
Je vais, je viens sur les chemins où les Alamans et les Burgondes passèrent.
Mais maintenant, je sais des chemins de blés et de vignes.
Je sais des chemins de l'Orbe, de la Broye, de la Venoge, de la Sarine.
Je sais des chemins des Alpes au Jura.
Je sais des sentiers balisés dans les neiges éternelles.
Je vais par les chemins qui mènent aux rencontres et à la beauté des horizons.
Oui, je vais où je sais, je sais où je vais.
Je vais à la recherche de ma nouvelle identité.*

Mukwaba Ewal

Expositions

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques.* Les gravures se dévoilent à Vevey, les céramiques à la Fondation Neumann, à Gingins. Jusqu'au 8 février 2004.

Espace Arlaud, Lausanne. *Nos classes au galeas.* A la découverte de l'histoire de notre école à travers les objets de la collection de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire. Mer-vand: 12h à 18h, sam-dim: 11h à 17h. Jusqu'au 25 janvier 2004.

Espace des Inventions, Vallée de la jeunesse, Lausanne. *I, 2, 3... 5 sens.* Une exposition du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq (France) qui invite les enfants de 3 à 6 ans à une promenade active et ludique autour de leurs 5 sens. Mardi-sam.: 14h à 18h, dim: 10h à 18h. Jusqu'au 15 février.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Color is power, de Robert Walker et Photographies vaudoise au XIX^e siècle.* **Visite guidée:** 18 janvier, à 15h et 16h. Jusqu'au 25 janvier.

Spectacles

Dis, tu connais la nouvelle?, de et par Carole Gonsolin à l'enseigne de *Mercredi du conte*, organisé par le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL), mercredi 21 janvier, à 15h, à la salle du Cazard, 15, Prê-du-Marché (dès 4 ans).

Horace, de Pierre Corneille par la Cie *L'Organon* à la Grange de Dorigny, du 13 au 25 janvier. Ma-me-je, à 19h, ve-sa à 20h30 et dim. à 17h.

Musique

«*Ehre sei dir Gott gesungen*», tiré de l'Oratorio de Noël de J.-S. Bach avec un groupe vocal du Conservatoire, sous la direction de Theo Gaffner. Dimanche 11 janvier, à 18h, à l'église de Villamont, Lausanne.

Conférences

«*Impôts et recensement: piliers de l'Empire romain*», par Anne Hochuli-Gysel, directrice du Musée romain d'Avenches, samedi 17 janvier, de 11h à 12h, au musée romain. Entrée libre, apéritif offert.

«*L'économie du Ciel*», dernier ouvrage de Jacques Chessex lu par la compagnie Marin dans le cadre de *C'est pour lire*, un cycle de lectures consacré à la création littéraire contemporaine de Suisse romande, organisé par la Bibliothèque cantonale et universitaire. Discussion publique. Lundi 19 janvier, à 19h, au Palais de Rumine.